



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Soixantième session

Genève, 11-14 avril 2022

**Rapport du Groupe de travail des stratégies
et de l'examen sur les travaux
de sa soixantième session****I. Introduction**

1. La soixantième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, s'est tenue à Genève du 11 au 14 avril 2022. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions qui y sont liées, la session s'est tenue en mode hybride, permettant à la fois une participation à distance et une participation en présentiel.

2. Le Directeur de la Division de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a souhaité la bienvenue aux participants.

3. Un représentant de l'Ukraine a informé le Groupe de travail de l'agression militaire subie actuellement par l'Ukraine et de ses répercussions sur la pollution atmosphérique. Par ordre chronologique, les représentant(e)s des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Union européenne, de la Norvège, de la Géorgie et de la Suisse ont pris la parole pour faire des déclarations en faveur de l'Ukraine, soulignant la nécessité pour la Fédération de Russie de respecter ses obligations internationales et la Charte des Nations Unies. En réponse, un représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration¹, qui a poussé un certain nombre de délégations à réagir en quittant les lieux.

A. Participation

4. Ont participé à la session hybride les représentant(e)s des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie,

¹ Les déclarations faites par les représentants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, ainsi que tous les autres documents relatifs à la réunion, sont disponibles sur la page Web de la session (<https://unece.org/environmental-policy/events/working-group-strategies-and-review-sixtieth-session>).



Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine et Union européenne. Un représentant de l'Ouzbékistan a également assisté à la réunion.

5. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales, dont le Bureau européen de l'environnement, l'European Chemical Industry Council, l'European Federation of Clean Air and Environmental Protection Associations et l'Air Pollution and Climate Secretariat, ont participé à la session. Étaient également présent(e)s à la réunion des représentant(e)s de l'International Institute for Applied Systems Analysis et du Technical Reference Centre for Air Pollution and Climate Change.

B. Questions d'organisation

6. La session a été présidée par M. Till Spranger (Allemagne).

7. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté l'ordre du jour de sa soixantième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/127.

II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

8. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (Genève (mode hybride), 18-21 mai 2021), publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/126.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2022-2023

9. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2022/1) sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/148/Add.1, à paraître), ainsi que des informations complémentaires fournies par les Coprésidents de l'Équipe spéciale, et a remercié celle-ci pour le travail accompli.

10. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif (ECE/EB.AIR/WG.5/2022/2) sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention, ainsi que des informations complémentaires fournies par les Coprésidents de l'Équipe spéciale, et a remercié celle-ci pour le travail accompli. Une représentante de l'Union européenne a relevé que le rapport de l'Équipe spéciale n'était pas suffisamment détaillé. Elle a souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour réduire les émissions d'ammoniac et a fait observer qu'il pourrait être intéressant d'examiner les possibilités de tirer parti des travaux menés dans le cadre du projet relatif à des recherches ciblées visant à mieux comprendre le cycle global de l'azote en vue de mettre en place un système international de gestion de l'azote, le but étant d'éviter les chevauchements d'activités dans la phase de suivi de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), tel que modifié. Le Groupe de travail a demandé à l'Équipe spéciale d'achever l'analyse des réponses au questionnaire distribué en décembre 2021, et d'étudier les possibilités de faire avancer les travaux au titre du point 2.2.1 du plan de travail pour 2022-2023 relatif aux interactions entre les émissions de méthane et d'ammoniac, dès que cela serait possible, étant entendu que l'Équipe spéciale des questions technico-économiques était prête à apporter sa contribution.

11. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par les Coprésidents de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique concernant les projets d'activités prévus en 2022-2023, y compris les préparatifs d'une réunion (Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 11-12 octobre 2022). Il a remercié l'Équipe spéciale pour le travail accompli.

12. Le Groupe de travail a pris note des informations données par les Coprésidents de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée concernant les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention et a remercié l'Équipe spéciale pour le travail accompli.

13. Le Groupe de travail a examiné le projet de document intitulé « Le coût de l'inaction » (ECE/EB.AIR/WG.5/2022/4), établi par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en coopération avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques. La représentante de l'Union européenne a pris note des observations soumises² avant la session et a suggéré que le document soit largement diffusé auprès des Parties et des non-Parties, notamment à travers les activités de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Les représentant(e)s du Canada et des États-Unis d'Amérique ont fait part de leurs observations sur le document, en précisant qu'elles seraient transmises par écrit. Une représentante de la Norvège a souligné l'importance des informations présentées dans le document s'agissant de l'ampleur des coûts de l'impact de la pollution atmosphérique ainsi que la nécessité d'intégrer les principales conclusions relatives au coût de l'inaction dans le rapport final portant sur l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié. Le Groupe de travail est convenu de transmettre la version finale, en tenant compte des observations reçues, à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-deuxième session (Genève, 12-16 décembre 2022). Il a demandé aux délégations qui avaient communiqué leurs observations au cours de la session de les adresser par écrit, ainsi que d'éventuelles observations supplémentaires, aux Coprésidents du Groupe de travail au plus tard le 13 juin 2022.

IV. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

14. Le Groupe de travail a examiné le projet de rapport révisé sur l'examen (ECE/EB.AIR/WG.5/2022/3) établi par le Groupe de l'examen du Protocole de Göteborg. Il s'est félicité des travaux menés par le Groupe de l'examen et des contributions fournies par les organes subsidiaires pour faciliter l'examen du Protocole.

15. La représentante de l'Union européenne a pris note des observations écrites communiquées avant la session³ et a invité le Groupe de l'examen à créer un tableau général indiquant les questions concernant l'examen auxquelles il avait été répondu. Elle a suggéré de recenser les points devant être discutés séparément dans le prolongement de l'examen. Elle a attiré l'attention sur le fait que les travaux concernant la comparabilité et la disponibilité des données constituaient une priorité potentielle pour la nouvelle stratégie scientifique. L'évaluation du caractère adéquat des engagements de réduction actuels et d'autres obligations n'ayant pas encore été incluse dans le rapport, l'oratrice a encouragé les organes subsidiaires scientifiques à faire part des résultats préliminaires le plus tôt possible. Elle a fait remarquer que l'absence de mise en œuvre ne posait pas nécessairement un problème concernant le caractère adéquat des obligations énoncées dans le Protocole, mais pourrait plutôt montrer qu'une application plus stricte ou des orientations plus détaillées étaient nécessaires. Elle a suggéré que les défis liés à la pollution provenant de sources extérieures à la région de la CEE pourraient être relevés dans le cadre de travaux parallèles, notamment en étudiant le cas échéant le rôle de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé les participants des observations écrites ayant trait au rapport qu'il

² Disponibles sous forme de document informel sur la page Web de la session.

³ Ibid.

soumettrait après la session. La représentante de la Norvège a mis en évidence la nécessité de mentionner dans le rapport la possibilité d'utiliser des instruments économiques visant à réduire les émissions ainsi que le document d'orientation sur les instruments économiques visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques régionaux (ECE/EB.AIR/118). La représentante du Canada a souligné combien il était important de respecter le calendrier arrêté pour l'examen malgré les circonstances imprévues, puisque des informations scientifiques et techniques solides étaient disponibles et permettaient de tirer les conclusions de l'examen. Sur la base de ces conclusions, un processus approprié concernant la voie à suivre devrait être défini plus avant par les Parties.

16. Le Groupe de travail a pris note des observations ayant trait au rapport formulées lors de la session et a invité les délégations à soumettre d'autres observations au secrétariat au plus tard le 3 juin 2022. Il a demandé au Groupe de l'examen de continuer à travailler à l'établissement du rapport d'examen, en y incorporant au besoin les observations des Parties et les informations supplémentaires communiquées par les organes subsidiaires. Une fois achevé, le rapport devrait comprendre les principales conclusions concernant le caractère adéquat des obligations et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Protocole de Göteborg modifié. Le Groupe de travail a également demandé au Groupe de l'examen de présenter le rapport final à l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session afin qu'il examine les conclusions et les conséquences pour la voie à suivre.

17. Le Groupe de travail a dit qu'au rapport d'examen final seraient joints les documents intitulés « Scientific information for the review of the Gothenburg Protocol » (Informations scientifiques pour l'examen du Protocole de Göteborg) (Annexe I) et « Technical information for the review of the Gothenburg Protocol » (Informations techniques pour l'examen du Protocole de Göteborg) (Annexe II). Il a invité les délégations, les équipes spéciales et les centres scientifiques à présenter des contributions supplémentaires :

a) S'agissant de l'Annexe I, aux Présidentes de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et du Groupe de travail des effets, au plus tard le 3 juin 2022 ;

b) S'agissant de l'Annexe II, au secrétariat, au plus tard le 3 juin 2022.

18. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé « Révision des dispositions souples susceptibles de favoriser la ratification et l'application du Protocole » (ECE/EB.AIR/WG.5/2022/5) établi par le Groupe de l'examen du Protocole de Göteborg. Les représentant(e)s de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le Président du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ont exprimé leur reconnaissance aux auteurs du document. La représentante de l'Union européenne a fait mention des observations relatives au document communiquées avant la session⁴. Le Groupe de travail a invité les délégations à soumettre des observations supplémentaires au secrétariat, au plus tard le 3 juin 2022, et a demandé au Groupe de l'examen de présenter la version finale du document à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-deuxième session.

19. Le Groupe de travail a pris note du projet d'ordre du jour⁵ de la session thématique sur les obstacles à la ratification et à l'application du Protocole (La Haye (Pays-Bas), 27 septembre 2022, session couplée à la réunion des chefs de délégation auprès du Groupe de travail des stratégies et de l'examen prévue dans la semaine du 26 au 30 septembre 2022)⁶, le projet étant proposé par le Groupe de l'examen du Protocole de Göteborg. Les délégations ont été invitées à formuler des observations à ce sujet au plus tard le 3 juin 2022.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ La session thématique a ensuite été reprogrammée pour le 13 décembre 2022 dans le cadre de la quarante-deuxième session de l'Organe exécutif (Genève, 12-16 décembre 2022).

20. Les représentant(e)s de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique ont mis en avant leur vif souhait de faciliter la ratification du Protocole, encourageant les délégations des Parties à la Convention qui n'étaient pas encore Parties au Protocole à participer activement à la session thématique. Le représentant des États-Unis d'Amérique a estimé que, dans la version finale du rapport d'examen, une correspondance adéquate était essentielle entre les obstacles cités et la série de recommandations visant à les surmonter. Le Groupe de travail s'est félicité de la proposition faite par le Groupe de l'examen d'établir un document informel sur les obstacles à la ratification et à l'application qui incorpore les solutions pouvant être appliquées pour surmonter ces obstacles, afin d'étayer le débat durant la réunion informelle des chefs de délégation auprès du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et durant la session thématique. Le Groupe de travail est convenu qu'au besoin les messages clés de la session thématique seraient présentés à l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session.

21. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée au sujet des scénarios de lutte contre la pollution atmosphérique. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a noté qu'il était possible de progresser encore dans la réalisation des objectifs de la stratégie à long terme de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (ECE/EB.AIR/142/Add.2) et dans la réalisation des objectifs du Protocole, notamment en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et, plus précisément, dans les villes de cette partie de la région. Il a informé les participants que le Groupe de travail avait relevé qu'il fallait rendre les données par pays disponibles sur le site Web, envisager d'inclure dans les scénarios le potentiel de réduction des émissions issues du transport maritime et procéder à une analyse de sensibilité pour traiter les incertitudes. Le Groupe de travail a invité les délégations à communiquer des observations écrites sur la version annotée de l'exposé disponible sur la page Web de la réunion et d'autres observations se rapportant aux scénarios de lutte contre la pollution atmosphérique, au plus tard le 6 mai 2022, au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, afin que le Groupe de l'examen en tienne compte dans la rédaction du rapport d'examen final. Le Groupe de travail a invité les délégations à consulter le Centre au sujet de leurs scénarios et données nationaux au plus tard le 30 juin 2022.

22. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par le Coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère s'agissant des progrès accomplis dans la mise en œuvre des éléments du plan de travail pour 2022-2023, l'accent étant mis sur les émissions de méthane et leurs effets sur la pollution par l'ozone troposphérique.

23. Le Groupe de travail a examiné le document informel intitulé « Synergies and interactions with other policy areas » (Synergies et interactions avec d'autres domaines d'action) établi par le Groupe de l'examen du Protocole de Göteborg. La représentante de l'Union européenne a pris note des arguments solides avancés en faveur de l'adoption d'une approche intégrée pour résoudre les questions relatives à l'air et au climat. Le représentant des États-Unis d'Amérique a jugé utile d'ajouter des informations sur les obstacles qui empêchent de tirer parti de la complémentarité des politiques, ainsi que sur les possibilités d'utiliser les complémentarités dans le cadre du Protocole ou de tout instrument futur éventuel. Il a suggéré d'ajouter dans le document un résumé des domaines les plus prometteurs pour ce qui est d'obtenir d'autres retombées positives ainsi qu'un résumé des domaines de préoccupation. Il a également proposé d'inclure toute nouvelle idée sur l'action à mener pour obtenir de multiples avantages. La représentante du Canada a mis en lumière la nécessité de fournir plus de détails sur les avantages découlant de la mise en œuvre intégrale des politiques et mesures climatiques dont il est question au paragraphe 2 du document informel. Le Coprésident de l'Équipe spéciale de l'azote réactif a communiqué des informations sur les synergies dans l'ensemble du cycle de l'azote qui pourraient aider à lever les obstacles à la réduction des émissions d'ammoniac et d'autres formes d'azote réactif.

24. Le Groupe de travail a pris note des options mentionnées dans le document informel intitulé « Potential options for addressing methane as an ozone precursor under the Air Convention » (Options potentielles pour le traitement du méthane en tant que précurseur de l'ozone dans le cadre de la Convention sur l'air), établi par le Groupe de l'examen du Protocole de Göteborg. Le représentant de la Commission européenne a proposé d'organiser

une deuxième réunion de réflexion entre experts, si les délégations sont intéressées. Le représentant des États-Unis d'Amérique a suggéré l'idée d'inclure comme option le fait de ne pas traiter le méthane dans le cadre du Protocole de Göteborg. Pour faciliter la compréhension du document, il a également proposé de marquer chaque option comme étant avantageuse ou désavantageuse. Il a en outre suggéré d'inclure des informations sur les moyens de promouvoir ou de mettre en œuvre les programmes volontaires et de renforcement des capacités mentionnés dans le document. La représentante du Canada a appuyé l'idée de continuer à évaluer les options énumérées. Elle a insisté sur la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités avec d'autres instances et de souligner les avantages qu'apporterait la Convention. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a dit qu'il faudrait étoffer les options figurant dans le document. Les représentantes du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont suggéré de poursuivre la discussion à la réunion des chefs de délégation. Le représentant de la Suisse a exprimé sa reconnaissance aux auteurs, signalant le rôle de ces documents comme instrument de communication avec les institutions travaillant dans le domaine des changements climatiques et avec les pays situés hors de la région de la CEE. La représentante de la République de Moldova a souligné combien il était important de lutter contre les émissions de méthane et combien il était nécessaire de renforcer les capacités nationales pour améliorer les inventaires et la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions.

25. Le Groupe de travail est convenu que les messages clés des documents intitulés « Synergies and interactions with other policy areas » (Synergies et interactions avec d'autres domaines d'action) et « Potential options for addressing methane as an ozone precursor under the Air Convention » (Options potentielles pour le traitement du méthane en tant que précurseur de l'ozone dans le cadre de la Convention sur l'air) seraient inclus s'il y a lieu dans le rapport d'examen final et/ou l'annexe II du rapport d'examen présentés à l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session. Le Groupe de travail a invité les délégations à soumettre au secrétariat leurs observations sur les deux documents au plus tard le 3 juin 2022. Il a invité le Groupe de l'examen à poursuivre l'élaboration des documents informels en question en se fondant sur les observations reçues, aux fins d'une discussion à la réunion des chefs de délégation.

26. Le Groupe de travail a reconnu l'importance du méthane dans la pollution atmosphérique transfrontière par l'ozone et a demandé au Groupe de l'examen du Protocole de Göteborg de tenir compte, dans l'élaboration du rapport d'examen final, des informations présentées par le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée et l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère.

27. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par les Coprésidents de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et de l'Équipe spéciale de l'azote réactif conjointement avec l'analyse des annexes IV à VI et VIII à XI du Protocole modifié et les documents d'orientation connexes. Il a discuté de la marche à suivre pour analyser le rôle de ces annexes dans le processus d'examen, et a relevé qu'il était nécessaire de poursuivre également le débat dans le contexte des dispositions relatives à la flexibilité et des obstacles à la ratification et à l'application du Protocole de Göteborg, tel que modifié. La représentante de l'Union européenne a proposé d'évaluer d'abord l'utilité et la pertinence globales des annexes techniques, avant de discuter de toute mise à jour des valeurs limites d'émission. Elle a suggéré de relier les informations sur les obstacles à la ratification aux annexes techniques dans la note établie par le Groupe de l'examen pour la session thématique. Elle a fait remarquer qu'il serait utile pour les Parties d'examiner davantage d'informations sur les options et les conséquences concernant l'annexe IX, notamment pour ce qui est des obstacles à la ratification. Le représentant de la Suisse a souligné qu'il existait des possibilités techniques considérables s'agissant d'améliorer encore plus la qualité de l'air et qu'il fallait les prendre en compte. Il a relevé que, bien qu'accroissant la complexité du Protocole, les annexes offraient en même temps un moyen d'atteindre les objectifs de réduction des émissions. La représentante de la Norvège a dit que, dans le cadre du Protocole, d'autres stratégies de réduction des émissions pouvaient être appliquées au lieu des valeurs limites d'émission fixées dans les annexes. Elle a proposé que des orientations portant sur la mise au point de telles stratégies soient établies à l'intention des Parties. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est félicitée de l'analyse plus

approfondie de l'annexe IX fournie par l'Équipe spéciale de l'azote réactif ainsi que du soutien apporté par le Groupe de l'examen à cet égard.

28. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par le Président de l'Organe directeur de l'EMEP et le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée concernant la partie condensable des émissions de matières particulaires. La représentante de l'Union européenne a souligné l'importance d'une approche structurée s'agissant d'examiner les aspects scientifiques de la prise en compte des condensables, et a relevé qu'une certaine clarté pourrait encore être nécessaire quant au résultat attendu des travaux du groupe spécial d'experts. Elle a indiqué que les discussions scientifiques ne pouvaient pas supplanter les décisions de principe à prendre. Elle a également fait observer que l'Union européenne pourrait formuler après la session des observations écrites sur le calendrier présenté. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a remercié le groupe spécial d'experts pour ses travaux. Elle a signalé que les résultats des travaux menés par son pays pour améliorer les facteurs d'émission concernant les émissions provenant du chauffage domestique aux combustibles solides seraient disponibles plus tard dans l'année. Elle a remercié l'Union européenne d'avoir organisé un atelier sur la notification des condensables dans le cadre de la Convention (Bruxelles, 26 et 27 avril 2022). Le Groupe de travail est convenu que le débat d'orientation sur la notification de la partie condensable des émissions de matières particulaires devrait avoir lieu à sa prochaine session.

V. Communications par les Parties d'informations sur l'application de la Convention

29. Le Groupe de travail a pris note du résumé des rapports sur les politiques et stratégies de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, y compris sur les meilleures pratiques visant à mettre en œuvre les protocoles de la Convention, soumis par l'Autriche, Chypre, la Finlande, la Grèce, la Lituanie, la Macédoine du Nord, la Pologne, la République de Moldova et la Serbie. Le résumé a été établi par le Bureau du Groupe de travail et présenté par le secrétariat.

30. Le Groupe de travail a rappelé que, conformément au paragraphe 4 de la décision 2016/3 de l'Organe exécutif⁷, la périodicité de la communication d'informations visée au paragraphe 1 a) de l'article 5 du Protocole relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole relatif aux métaux lourds, au paragraphe 1 a) de l'article 9 du Protocole relatif aux polluants organiques persistants et au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole de Göteborg était d'au moins une fois tous les quatre ans. Il a vivement encouragé les Parties qui n'avaient pas communiqué d'informations sur les différents protocoles ces dernières années à le faire à sa prochaine session.

VI. Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention

31. Le Groupe de travail a examiné les informations présentées par le Président de l'Organe exécutif concernant les ressources financières nécessaires à la tenue d'une session supplémentaire du Groupe de travail en 2023. Les représentantes de l'Union européenne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont insisté sur la nécessité de procéder à une analyse approfondie de l'insuffisance des ressources du secrétariat, notamment des options disponibles pour remédier à la situation, telles que le resserrement des coûts ou la réorganisation des ressources existantes, afin de faciliter les débats de l'Organe exécutif. La représentante de l'Union européenne a également remercié l'Allemagne d'avoir mis un expert associé temporaire à la disposition du secrétariat de la Convention dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires. Elle a relevé que la présence de l'expert associé temporaire permettrait au secrétariat de disposer de ressources en personnel à court terme pour organiser une réunion supplémentaire du Groupe de travail en 2023. Elle a proposé que le secrétariat diffuse des informations plus détaillées sur les

⁷ Disponible à l'adresse <https://unece.org/decisions>.

modalités pratiques et les exigences en matière de calendrier pour la collecte de ressources extrabudgétaires afin de couvrir également les coûts de la conférence. Le représentant des États-Unis d'Amérique a souligné que l'organisation d'une session supplémentaire du Groupe de travail en 2023 ne devrait pas implicitement préjuger des étapes qui suivraient l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié. Les représentant(e)s du Canada, de l'Union européenne, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont souligné qu'une réunion supplémentaire était nécessaire, quelle que soit la décision que prendrait l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session concernant l'examen. La représentante de la Norvège a salué la proposition visant à améliorer le mécanisme financier existant et à étudier la possibilité d'en créer un nouveau. Elle a noté le soutien à long terme apporté par la Norvège au secrétariat à travers ses contributions annuelles et a encouragé les autres délégations à suivre la pratique de son pays. Le représentant de la Suisse a indiqué que l'option consistant à soutenir les travaux du secrétariat à long terme au moyen de contributions calculées sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU était préférable, car elle permettrait un soutien équitable de la part de toutes les Parties. Il a fait observer que la possibilité d'un soutien grâce à des contributions volontaires pourrait également être étudiée, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant de Parties désireuses d'apporter leur contribution. Le Groupe de travail s'est félicité de la marche à suivre proposée par le Bureau pour évaluer la situation financière à plus long terme et a recommandé à l'Organe exécutif d'inviter les Parties, à sa quarante-deuxième session, à verser des contributions volontaires destinées à financer le coût des services de conférence d'une session supplémentaire du Groupe de travail (Genève, 4-6 septembre 2023, à titre provisoire).

VII. Examen du Règlement intérieur régissant les sessions de l'Organe exécutif

32. Le Groupe de travail a pris note des informations sur l'avancement des travaux du groupe spécial d'experts. Les représentant(e)s du Canada, de l'Union européenne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique se sont félicité(e)s des projets du groupe spécial d'experts concernant ses prochaines activités dans le cadre de l'examen du règlement intérieur.

VIII. Questions diverses

33. Le Groupe de travail a pris note des informations annoncées par la Suède sur le prochain atelier « Saltsjobaden VII » (Göteborg (Suède), 13-15 mars 2023), qui sera précédé d'un atelier intitulé « Early career » (Début de carrière) (12-13 mars 2023), et a invité les délégations à déterminer les participants aux ateliers.

IX. Adoption du projet de rapport sur les travaux de la soixantième session

34. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a examiné et adopté le projet de rapport comportant les conclusions et recommandations décidées à sa soixantième session. Il a confié au secrétariat le soin de finaliser le rapport.